

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle polyvalente à Plourivo le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOULANGER Servane ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BRIS Chantal (suppléante) ; LE CALVEZ Michel ; LE DU Pascal (suppléant) ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel ; GAREL Pierre-Marie à CONNAN Guy ; KERHERVÉ Guy à GOUDALLIER Benoît ; LE BLEVENNEC Gilbert à GUILLOU Claudine ; LE COTTON Anne à ECHEVEST Yannick ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE MARREC François ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PIRIOU Claude à GUILLOU Rémy ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; PRIGENT Jean-Yvon à LE FOLL Marie-Françoise ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DUPONT Frédéric ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE LAY Alexandra ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	14
Votants	74
Absents	14

Guingamp-Paimpol Agglomération est activement engagée depuis plusieurs années pour le maintien de l'hôpital public de plein exercice.

Depuis 2017, de nombreuses politiques ont été mises en œuvre par l'agglomération en soutien de la santé. La création de centres de santé adossée au centre hospitalier de Guingamp en 2019 puis à Paimpol en 2023, la signature d'un Contrat Local de Santé de 2^{ème} génération en 2021 ou l'organisation de sessions d'accueil des internes du territoire depuis 2022 en sont la démonstration.

Par trois fois et trois délibérations successives les 3 avril 2018, 23 juin 2022 et 14 novembre 2023, Guingamp-Paimpol agglomération a réaffirmé la santé comme un bien commun indispensable à la population ainsi que la nécessité de maintenir un hôpital de plein exercice à Guingamp comme à Paimpol.

En 2021, le rapport Rossetti, remis au Groupement Hospitalier Territorial d'Armor, a notamment mis en lumière un projet de construction d'un nouvel hôpital sur le secteur de Guingamp. L'agglomération souhaite se saisir de cette proposition pour réaffirmer ses ambitions en matière de santé publique pour sa population.

Lors du Bureau communautaire du 28 mai dernier, il a été rappelé :

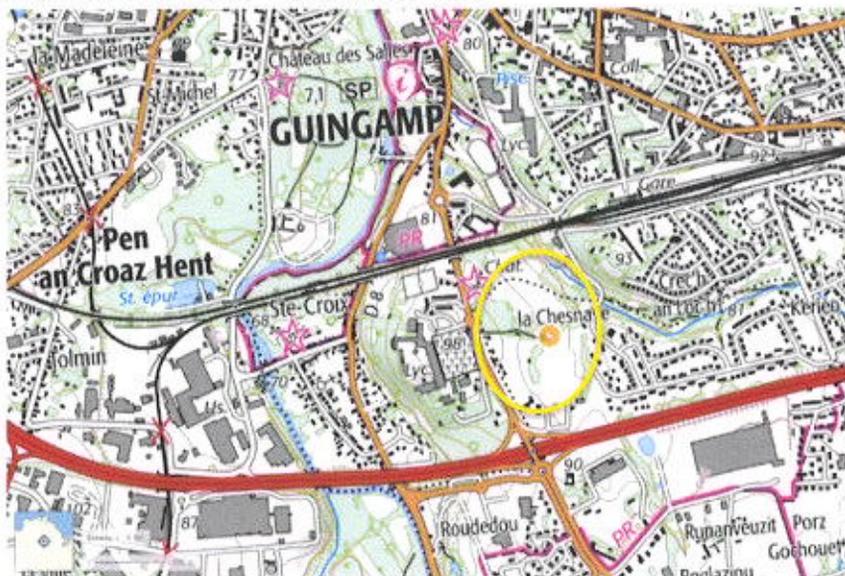
- La volonté de l'agglomération d'être proactive dans les propositions d'implantation de l'hôpital faites à l'ARS et au GHT afin de souligner son attachement à un service public de proximité indispensable ;
- La vigilance quant aux services qu'offrira ce nouvel hôpital avec l'exigence du maintien de la maternité et des urgences 24h/24 ;
- La nécessité de questionner l'emplacement actuel en ce qu'il ne répond pas aux besoins exprimés par la direction de l'hôpital ;
- Le besoin d'un terrain d'une surface minimum de 5Ha.

Lors de cet échange, les membres du Bureau communautaire ont indiqué la nécessité de s'accorder sur les critères suivants afin de sélectionner ces propositions :

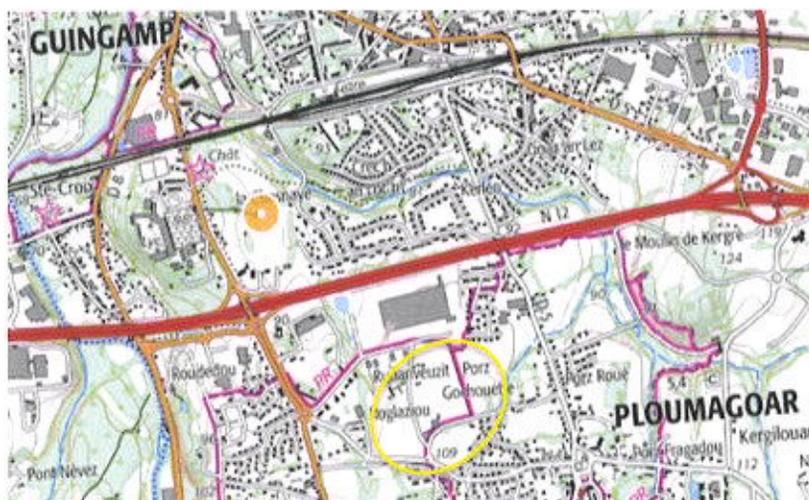
- Maîtrise foncière publique, afin d'assurer la faisabilité rapide d'un tel projet ;
- Accessibilité du site : centralité du territoire et modalités d'accès aisées depuis les axes routiers majeurs ;
- Proximité des services : le site doit être connecté à un minimum de services pour le bien-être des patients, de leur famille et des agents de l'hôpital ;
- Préservation des espaces fléchés à vocation économique.

Une fois les choix validés, les études juridiques et techniques pourront être engagées en lien avec l'Etat, le Conseil départemental et les communes concernées.

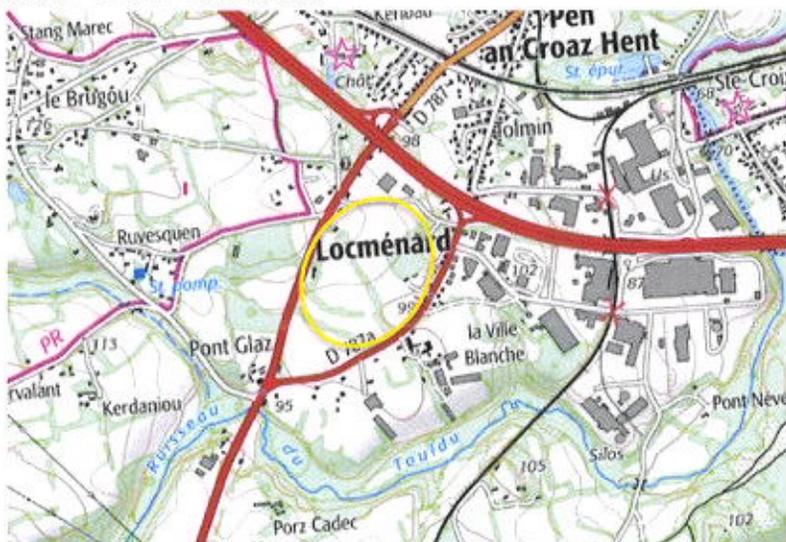
Choix 1 : Ploumagoar - La Chesnaye Nord



Choix 2 Ploumagoar - la Chesnaye Sud



Choix 3 Grâces - Locménard



Délibération

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20240625-DEL2024_06_149-DE

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération des 3 avril 2018, 23 juin 2022 et 14 novembre 2023 ;

Vu les avis du Bureau communautaire des 28 mai 2024 et 11 juin 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, avec 03 abstentions (SALLIOU Pierre, PONTIS Florence et NAUDIN Christian) et 71 votes POUR, le Conseil d'Agglomération :

- Réaffirme le caractère indiscutable du niveau de service attendu pour le nouvel hôpital tant en ce qui concerne la maternité que le service des urgences ;
- Demande à l'ARS de fournir les indicateurs qui ont prévalu à la décision de l'impossibilité de reconstruction sur site ;
- Retient les critères ci-dessus de sélection des futurs terrains proposés par l'agglomération pour le projet du futur hôpital sur le secteur guingampais ;
- Demande au Président de notifier auprès de l'ARS et du GHT Armor, les trois solutions foncières suivantes : Chesnaye Nord (Ploumagoar), Chesnaye Sud (Ploumagoar) et Locménard (Grâces) pour l'implantation du futur hôpital sur le secteur guingampais.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé CHEVALIER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Hervé CHEVALIER.